

Michel DURAND

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Toulouse
19 allée du Rouergue
31770 COLOMIERS

SARL 3D SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 378 route de Launaguet
31140 LAUNAGUET
RCS TOULOUSE : 798 672 002

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA
TRANSFORMATION

**Sur la transformation de la SARL 3D SERVICES
en Société par Actions Simplifiée**

SARL 3D SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 378 route de Launaguet
31140 LAUNAGUET
RCS TOULOUSE : 798 672 002

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION **SUR LA LA TRANSFORMATION DE LA** **SARL 3D SERVICES** **EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE**

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Colomiers, le 15 avril 2026

Michel DURAND
Commissaire à la transformation

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line intersected by a horizontal line, with a large loop on the left and a smaller loop on the right.